

e en la maison Cou
 xis l'astron Cultiv
 de fiente, les que
 que Germaine Cou
 n an et adoucie le
 tentate a dix
 enfant Noale Epoux
 ariage Du Citoyen
 le Crute dix ans et
 quis transporte lue
 petite maison par
 l'efet et au mag
 a qui on a donne

Escande Suguelayent Signe

Ce jour et moi vingtieme
 germinale au sept de la republique
 française une indivisible y au devant
 moi lequel agit municipal de
 la Commune de gressus. Elle le dix
 germinale au dix pour dresser le
 acte destiné à constater la naissance
 et Dées des Citoyens sont Coups
 en la maison Commune de gressus
 à dix heures du soir le Citoyen Jean
 Bay Cultivateur les quels sont sœur
 que marguerite Benajant de huit

de Borsenne et auouchee d'un enfant
 male le dix neuf germinal, a visé
 du soir Ejointe en legitime mariage
 Citoyen Jean Boy Cultivateur agi
 trente huit ans et mari. Lequel agi
 j'ai mis transporté sur le Champ
 la dite maison pour massurer de
 L'Est et au mai présente l'été en fait
 agi au adonné le premier de
 Jean Boy Et furent présents au
 Lequel Cultivateur agi de vingt
 ans et Jean Etienne Cordanier agi
 de trente un an. tous deux de la
 Commune de Jussieu qui ont Coté
 Conforme en la date et moi Lequel
 j'en ai dressé le present acte en vertu
 de pouvoir qui me vaut délégué et le
 deux termains ont délégué fait a Sirey
 dans la Maison Commune le jour
 et an que dessus. Lequel Etienne
 Duong Janvier mille huit Cent dix
 sept, nous Greffier du Tribunal de
 de l'arrondissement de Limoux de
 de l'arrondissement de Limoux de